

---

## Mairie de LOISY

# Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2020.

Porté à l'affichage le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal réuni le 24 janvier 2020, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
  - projet hangar communal.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le plan de financement suivant pour le projet hangar communal :
  - Coût du projet : 81 466.00 € HT
  - DETR 2019 : 20 376.00 €
  - DETR 2020 : 12220.00 €
  - Appel à projet départemental 2020 : 5 600.00 €
  - Reste à charge pour la commune : 43 270.00 € HT soit 59 563.20 TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'obtention de ces subventions.
- **VALIDE**, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise pour intégrer le transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom et intégrer les communes de Lacrost et Préty au SIERL.
- **VALIDE**, à l'unanimité, les nouveaux statuts du syndicat AGEDI, transformant le syndicat en syndicat mixte ouvert.
- **SURSOIT**, à l'unanimité la décision de création de poste dans l'attente de nouvelles informations.
- **REFUSE**, à l'unanimité, d'accorder une subvention à EREA, OGECE Saint Valérien, PEP Chalon-sur-Saone, et transmet au CCAS les demandes de FNATH, les Papillons Blancs, les Restaurants du Cœur.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la continuité de la convention cantine avec Huilly-sur-Seille pour l'année 2020, DIT que la participation pour l'année 2020 de la commune de Huilly-sur-Seille s'élève à 3299.00 €.
- **DÉCIDE** des grandes lignes budgétaires,
- **ENTEND** différentes informations sur la commission enfance jeunesse de Terres de Bresse et sur le PADD.

La séance est levée à 23h00

Secrétaire de Séance : Maryline BOUILLET

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.